



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Unité de Gestion du Projet SWIOFish2

DEUXIÈME PROJET DE GOUVERNANCE DES PÊCHES ET DE CROISSANCE PARTAGÉE  
DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien  
(SWIOFish2) – Crédit IDA 59870 MG

SOLLICITATION AMANIFESTATION D'INTERET  
N°17/2020-AMI/SWIOFish2

**RECRUTEMENT D'UNE FIRME**

**Pour le recrutement d'une firme chargée de la traduction des documents du français et anglais en malagasy officiel**

1. La République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) afin de financer le projet South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la **«traduction des documents du français et anglais en malagasy officiel»**.

2. L'objectif de la consultance est de faire, à la demande, une synthèse des documents fournis par le projet en respectant une bonne interprétation des termes techniques utilisés dans les documents, puis d'assurer, suivant les besoins du projet, les traductions des documents relatifs aux résultats des études effectuées, des bulletins trimestriels/semestriels rédigés en langue française ou anglaise en version malagasy officiel.

3. Le projet SWIOFish2 invite les candidats admissibles (Firmes) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus et dans les Termes de référence stipulés au point 7 ci-dessous. Les candidats intéressés doivent fournir les informations complètes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les ledits services. Le dossier de manifestation doit contenir les pièces suivantes :

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission, avec les pièces justificatives ;
- Les références professionnelles de la firme : prestations similaires incluant les sources de financement, les montants et l'objet des prestations (cinq dernières années).

**Critères de sélection du Consultant:**

La firme doit répondre au profil suivant :

- Disposer d'une équipe ou d'un réseau de traducteurs et de linguistes qualifiés « Français-Malagasy » et « Anglais-Malagasy » ;
- Avoir réalisé des traductions dans les thématiques du développement rural, de l'agriculture ou de la pêche dans les cinq (05) dernières années ;
- Avoir effectué une mission similaire pour un projet financé par une agence de développement rural serait un atout.

Les traducteurs et linguistes devront :

- Être titulaires d'un diplôme supérieur certifié (minimum bac+4) en langues Françaises pour le FR/MG et Anglaises pour l'ANG/MG ;
- Avoir exécuté au moins deux (02) contrats similaires dans la traduction en malagasy officiel de documents rédigés en français ou en anglais ;
- Avoir exécuté une mission similaire dans des projets de développement rural serait un atout ;
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Aptitude à travailler rapidement.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID Janvier 2011, révisées en Juillet 2014, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. La firme sera sélectionnée selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût conformément aux Directives citées ci-dessus.

7. Les Termes de Référence de la mission peuvent être téléchargés sur le site web de l'UGP SWIOFish2 à l'adresse [www.swiofish2.mg](http://www.swiofish2.mg), ou retirés à l'adresse citée ci-dessous de 8h à 13h, sans que ceux-ci n'engagent le projet ni sur le fond ni sur la forme. De plus amples informations peuvent y être également obtenues.

8. Les dossiers de manifestation d'intérêt portant la mention de l'étude concernée et la référence de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt doivent être déposés **au plus tard le 08 Juin 2020 à 15 heures 00 minutes**, heures locales, à l'adresse ci-dessous en version papier.

9. Si le candidat souhaite remettre en version électronique son dossier, il devra à cet effet :

- (a) soit scanner le dossier original en version physique. La version physique originale qui fait foi, devra être déposée à l'adresse ci-dessous. La version scannée devra être envoyée par email à l'adresse [offres@swiofish2.mg](mailto:offres@swiofish2.mg).
- (b) soit remettre en même temps que la version physique originale qui fait foi la version électronique sur support électronique (CD sous format PDF et Word ou Excel).
- (c) La date et heure limite de remise des dossiers devront être respectées que ce soit pour une remise par voie électronique ou pour une remise par voie de courrier physique. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

10. Seules les institutions présélectionnées feront l'objet de la suite des procédures de passation des marchés.

**Unité de Gestion du Projet SWIOFish2**  
**Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche**  
**Soavimbahoaka, lot II A 78 S AA,**  
**101- ANTANANARIVO MADAGASCAR**

Fait à Antananarivo, le 15 Mai 2020

LE COORDINATEUR



RANDRIA Nirina Gervais